

Droit à l'image – Personnes mineures

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaire de l'ALSH « La Ruche »

Nous, soussigné(e)s,
autorisons la Commune de Chavenay et la Communauté de Communes Gally-Mauldre à photographier / filmer notre/nos enfant(s) et à utiliser son image pour les modes d'exploitation suivants :

- Le Chavenay Info
- Le Chavenay Actu
- Le Chavenay zoom
- La lettre (Communauté de Communes Gally-Mauldre)
- Le site internet de la mairie
- Les expositions
- Les réseaux sociaux (Facebook, Youtube, Twitter, etc)

Nous donnons notre accord pour associer le Nom et le Prénom de notre enfant à l'image prise :

Oui / Non

Fait à :

Le (date) :

Signatures :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la commune de Chavenay pour la gestion du droit à l'image de votre enfant. Elles sont collectées par le service Communication et sont destinées uniquement aux agents et élus de ce service. Elles sont conservées tant que la photo existe. La base juridique du traitement repose sur votre consentement.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez retirer votre consentement à tout moment au traitement de vos données ; vous pouvez également exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, de limitation, ou d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.